

DEC212103DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2018 intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée (MPRC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200152INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMS2018, intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée, dont le directeur est Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 juin 2021

Le directeur d'unité
Thomas BROCHIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

